

**VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY , Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Yannick PAVON représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par M. Pierre PAPEIX

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Didier BESSON, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 30

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- de porter à douze le nombre de dimanches annuels dérogeant au repos dominical, pour l'année 2019, concernant les établissements de vente au détail de produits à prédominance alimentaire les jours suivants :

Le 21 avril 2019.

les 14, 21 et 28 juillet 2019.

les 04, 11, 18 et 25 août 2019.

les 08, 15, 22 et 29 décembre 2019.

- de modifier les crédits de l'exercice 2018 comme suit :

| Articles | Libellés | Dépenses | Recettes |
|-----------|---|---------------|----------|
| | <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> | | |
| 022.01 | - Dépenses imprévues | - 73 905,00 € | |
| 60612.814 | - Electricité P/Eclairage public (Rappel 2017/2018) | + 45 000,00 € | |

| | | | |
|-------------|--|----------------------|----------------------|
| 60623.251 | - Alimentation cuisine centrale | - 25 015,00 € | |
| 60632.411 | - Petites fournitures pour gymnases | - 4 457,00 € | |
| 6132.01 | - Redevance versée à l'Etat pour le Casino | + 15 000,00 € | |
| 623213.0241 | - Manifestations au Casino (complément) | + 6 839,00 € | |
| 6281.0201 | - Adhésion au Syndicat mixte SOLURIS (protection des données) | + 6 106,00 € | |
| 6574.40 | - Subventions sportives | + 14 710,00 € | |
| 6574.025 | - Subventions autres associations | + 19 381,00 € | |
| 6875.01 | - Dotation aux provisions P/affaire S.C.C.A (non réalisation de places de stationnement) | + 50 000,00 € | |
| 70328.833 | - Redevances des clubs de plage | | + 15 200,00 € |
| 744.01 | - F.C.T.V.A | | + 12 331,00 € |
| 74780.01 | - Participation effort culturel et artistique – Casino (complément) | | + 26 128,00 € |
| | TOTAL FONCTIONNEMENT | + 53 659,00 € | + 53 659,00 € |

| | | | |
|------------|--|----------------|---------------|
| | <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> | | |
| 020.01 | - Dépenses imprévues | - 71 674,00 € | |
| 10222.01 | - F.C.T.V.A | | - 63 000,00 € |
| 10226.01 | - Reversements des indus de taxe d'aménagement (2013/2016) | + 130 702,00 € | |
| 204172.24 | - Subvention d'équipement Syndicat mixte du CAREL | - 150 000,00 € | |
| 20422.520 | - Subvention d'équipement P/opération M.O.U.S | - 51 000,00 € | |
| 2051.321 | - Logiciel médiathèque (solde des reports) | - 33 000,00 € | |
| 2031.41460 | - Frais d'études port (solde des reports) | - 8 000,00 € | |
| 2188.251 | - Matériel self-service école Louis Bouchet | + 25 015,00 € | |
| 2188.311 | - Acquisition Piano à queue Yamaha Pour conservatoire de musique | + 17 500,00 € | |
| 2188.40 | - Acquisition matériel « Beach Sport » (complément) | + 4 457,00 € | |
| 2313.24 | - Travaux bâtiment CAREL | + 150 000,00 € | |
| 2315.41460 | - Travaux installations portuaires (solde des reports) | - 77 000,00 € | |

| | | | |
|--|-----------------------------|----------------------|----------------------|
| | TOTAL INVESTISSEMENT | - 63 000,00 € | - 63 000,00 € |
|--|-----------------------------|----------------------|----------------------|

- d'attribuer les subventions aux associations sportives suivantes :

| | |
|---------------------------------------|------------|
| • ENTENTE ROYAN ST GEORGES ATHLETISME | 1 000,00 € |
| • ROC BASKET | 2 000,00 € |
| • ROC BOXE | 2 000,00 € |
| • ROC ESCRIME | 500,00 € |
| • HANDISPORT SAINTONGE ROYAN | 500,00 € |
| • ROC JUDO | 500,00 € |
| • SQUASH CLUB ROYANNAIS | 4 000,00 € |
| • VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN | 2 000,00 € |
| • CLUB ROYAN ULTIMATE | 2 000,00 € |

- d'attribuer une subvention complémentaire de 35.700 € à l'Association " les Régates de Royan ", portant la subvention totale à 55.700 € pour l'année 2018, et d'approuver la convention d'objectifs avec l'association.

- d'attribuer une subvention de 6.681 € à l'Association des Plaisanciers de ROYAN, pour l'année 2018, en vue de l'animation du plan d'eau et d'approuver la convention d'objectifs avec l'association.

- d'approuver le programme de travaux de réhabilitation et de rénovation des locaux du CAREL (première tranche), estimés à 550.000€ HT (soit 660.000,00€ TTC) et pour lequel la commune sollicite l'aide financière du Département de la Charente Maritime, de la Région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) pour l'ensemble des travaux liés à l'accessibilité.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toute convention et document avec la Société ORANGE relatifs à l'enfouissement des réseaux de télécommunications boulevard Georges Clémenceau à Royan.

- de fixer la durée annuelle de travail effectif des agents de la Ville de Royan à 1607 heures à compter du 1er janvier 2019 et d'approuver le protocole d'aménagement du temps de travail s'y rapportant.

- de recourir au contrat d'apprentissage pour des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) dans le cadre d'une formation en alternance sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

- de conclure des contrats d'apprentissage dans les domaines suivants : Animation, Petite Enfance, Espaces Verts, Restauration, Hygiène des locaux, Métiers du bâtiment, Communication et Culturel.

- d'adhérer à l'expérimentation de la procédure de « médiation préalable obligatoire » mise en place par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour les litiges suivants :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération,
- Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé non rémunérés,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie,
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en vue de l'adaptation de leur poste de travail,
- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

- d'approuver la convention d'expérimentation à conclure avec le Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

- d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2019 :

| | | DÉPENSES | RECETTES |
|-----------|---|-----------------------|-----------------------|
| | BUDGET PRINCIPAL | | |
| 2188.833 | - Acquisition de sucettes pour la signalétique des plages | + 28 400,00 € | |
| 2313.413 | - Travaux piscine municipale | + 50 000,00 € | |
| 2313.0208 | - Travaux sanitaires du Chay | + 62 000,00 € | |
| 2315.822 | - Aménagement Bld Clémenceau (crédit complémentaire) | + 630 000,00 € | |
| 1641.01 | - Produit de l'emprunt | | + 770 400,00 € |
| | TOTAL | + 770 400,00 € | + 770 400,00 € |

- d'attribuer une subvention de 300 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), dans l'attente de la subvention définitive pour l'année 2019.

- d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- CENTRE D'ARTS PLASTIQUES 20 000,00 €
- ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB 15 000,00 €

- de constater et d'approuver la désaffectation du domaine public communal des parcelles cadastrées AB n° 602 (323 m²) et AB n° 604 (71 m²) situées 8 esplanade de Pontailac à Royan sur lesquelles est édifié un bâtiment dénommé "Snack-Bar Le Calumet", exploité par la Société par Actions Simplifiée LYREO.

- de constater et d'approuver le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées AB n° 602 (323 m²) et AB n° 604 (71 m²) situées 8 esplanade de Pontailac à Royan sur lesquelles est édifié un bâtiment dénommé "Snack-Bar Le Calumet", exploité par la Société par Actions Simplifiée LYREO.

- d'approuver le bail commercial issu de la négociation entre la Ville de Royan et la Société par Actions Simplifiée LYREO et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents s'y rapportant.

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AT n° 509, d'une contenance totale de 1 166 m², située 72 boulevard de la Marne, rue André MALRAUX et rue Assia DJEBAR à Royan, appartenant à la SCCV (Société Civile de Construction-Vente) COSY,

- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,

- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document se rapportant à cette opération et à signer ledit acte, en présence de Monsieur le Maire habilité à procéder à l'authentification en tant qu'officier public,

- d'incorporer cette parcelle dans le domaine communal, ainsi que la voirie, les places de stationnement, les espaces libres et les réseaux situés dans son emprise.

- de solliciter auprès de la Fédération Française de Football, une subvention d'un montant de 4 600 euros dans le cadre du Fonds d'aide au Football amateur, pour l'acquisition de matériel sportif lié à la pratique du « Beach-Soccer ».

PREND ACTE

- de la communication du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement des Eaux Usées, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A) pour l'année 2017.

- de la communication du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A) pour l'année 2017.

- de la communication du rapport annuel sur le Prix et la Qualité de l'eau potable, pour l'exercice 2017, établi par le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime et par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

DÉCIDE

- de donner un avis favorable à la réalisation d'études communiquées par la Direction des Infrastructures de la Charente-Maritime, notamment quatre tracés potentiels, dans le but de réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration des liaisons routières au sud de Saujon et d'améliorer la desserte de l'ensemble du pays Royannais.

- d'aliéner au profit de la société DELTAMOD, dont le siège social est situé ZI la Sangle, rue de l'Atlantique à NORT SUR ERDRE (44390), un ensemble de préfabriqués composé de dix-huit modules,

d'une contenance totale de 264 m², au prix de 25 500 euros net, étant précisé que les frais d'enlèvement sont à la charge de l'acquéreur,

- d'aliéner au profit de l'association INITIATIVE EMPLOI DU PAYS ROYANNAIS, dont le siège social est situé 23 rue Saint Exupéry à SAINT SULPICE DE ROYAN (17200), un préfabriqué de 16,25 m², au prix de 1 000 euros net, étant précisé que les frais d'enlèvement sont à la charge de l'acquéreur.

- d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

| | |
|--|------------|
| ○ SEGPA COLLEGE HENRI DUNANT | 250,00 € |
| ○ FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE HENRI DUNANT | 1 000,00 € |
| ○ FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE EMILE ZOLA | 1 200,00 € |
| ○ MAISON DES LYCEENS (LYCEE CORDOUAN) | 250,00 € |
| ○ ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE CORDOUAN | 500,00 € |
| ○ MAISON DES LYCEENS (LYCEE DE L'ATLANTIQUE) | 900,00 € |
| ○ ECOLE PRIMAIRE DE L'YEUSE | 900,00 € |
| ○ ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE | 600,00 € |
| ○ ECOLE PRIMAIRE LA CLAIRIERE | 500,00 € |
| ○ ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET | 1 700,00 € |
| ○ ECOLE PRIMAIRE LOUIS BOUCHET | 450,00 € |
| ○ ECOLE MATERNELLE LA CLAIRIERE | 605,00 € |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.
